



V1.5 - 24/01/24



Admission

Qualités requises

- S'intéresser à la maintenance des matériels et les nouvelles technologies associées
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet
- Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie

Démarches

- Contacter le service apprentissage/CAD
- Entretien individuel et personnalisé
- Aide à la recherche d'une entreprise d'accueil



Contenu de la formation

Epreuves professionnelles et générales

- U1 : Culture générale et expression
- U2 : Anglais
- U31 : Mathématiques
- U32 : Sciences physiques et chimiques appliquées
- U4 : Diagnostic ou mise en œuvre
- U51 : Analyse agro technique
- U52 : Analyse juridique, économique et managériale
- U61 : Activités en milieu professionnel
- U62 : Projet



Missions en entreprise

- Accueil et conseil du client ou de l'utilisateur
- Réception, restitution ou mise à disposition du matériel
- Réaliser le diagnostic, les tests, essais, interpréter les résultats, identifier les composants défectueux
- Etablir un devis, proposer et expliquer l'intervention à réaliser
- Organiser l'intervention et gérer la planification des activités de l'atelier
- Paramétrer ou configurer un système embarqué
- Proposer des solutions pour réduire les coûts de production
- Participer à la vente de produits, équipements ou services complémentaires



Objectifs de la formation

Être capable d'assurer :

- la relation avec une clientèle aux besoins spécifiques
- la gestion des principales étapes de la vie des matériels (mise à disposition, maintenance, adaptation, mise en conformité, déconstruction, ...)
- la relation avec les constructeurs de matériels agricoles,
- l'encadrement d'une équipe de techniciens d'ateliers,
- les activités de service et de conseils annexes à la maintenance des matériels agricoles



Validation de la formation

Cette formation est validée par le diplôme du **Brevet de Technicien Supérieur Techniques et services en matériels agricoles**, de niveau 5.



Type de contrat et conditions d'admission

Durée	2 ans
Validation blocs de compétences	Non
Equivalence	Formation diplômante de niveau 5.
Suite de parcours et débouchés	<p>Il est possible de poursuivre dans un certificat de spécialisation agricole (CS), en licence professionnelle, en classe préparatoire ATS pour entrer en école d'ingénieur. Ce BTS permet d'être dispensé des unités A et B du diplôme d'expert en automobile.</p> <p>Il occupe des postes de responsable ou de chef d'atelier, de chef d'équipe, de technicien après-vente, de conseiller technique pour un constructeur, de conseiller ou expert auprès d'organismes indépendants (métiers émergents).</p> <p>https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38191/</p>
Délai d'accès	Délais liés à l'instruction et à la validation du dossier d'inscription.
Contact	service-apprentissagecad@cma-gers.fr
Méthodes mobilisées	Présentiel
Accessibilité aux personnes handicapées	Contactez le référent handicap : r.steyskal@cma-gers.fr
Modalités d'évaluation	Examen ponctuel ou contrôle en cours de formation
Prérequis	<p>Être titulaire d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bac Pro des agroéquipements ou de la maintenance des matériels agricoles - Bac STI2D - Bac STL (biotechnologies)
Prérequis du contrat d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - 15 ans et avoir terminé la classe de 3^{ème} - 16 à 29 ans révolus - Sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés (RQTH) et pour les projets de création ou reprise d'entreprise
Prérequis du contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 16 à 25 ans révolus - A partir de 26 ans : <ul style="list-style-type: none"> o Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus o Bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) o Bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)
Unités accessibles par mobilisation du CPF ou financement individuel	Tous les salariés et demandeurs d'emploi de plus de 18 ans
Tarif	<p>6800 € / an</p> <p>Prise en charge complète pour un contrat d'apprentissage Prise en charge partielle ou totale pour tout autre dispositif selon la situation et le statut du candidat : nous consulter</p>

Nom du certificateur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Date d'enregistrement de la certification : 23/04/2013

